

DÉCHETS - LES FICHES PRATIQUES

Réparer, revendre,  
donner, louer...



# DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS ET RÉDUISEZ VOS DÉCHETS

..... Économique, solidaire et près de chez vous ! .....



Chaque année,  
**plus de 250 T**  
**d'objets en bon**  
**état sont jetés**  
dans les déchetteries  
de Grand Poitiers



# QUE FAIRE POUR QUE VOS OBJETS NE FINISSENT PAS À LA POUBELLE ?

Retrouvez toutes les adresses près de chez vous pour acheter d'occasion, louer, faire réparer, revendre ou donner sur [grandpoitiers.fr](http://grandpoitiers.fr), rubrique : Cadre de vie/ Donner une seconde vie aux objets



## 1 JE M'ÉQUIPE

### J'emprunte à des proches

Ex : 1.2min/an, c'est le temps moyen d'utilisation d'une perceuse en France.

### J'achète en commun

Je mutualise ainsi le coût d'un équipement qui ne servira pas tous les jours.

### J'achète d'occasion

Dépôts-ventes, associations, brocantes, vide-greniers... pour s'équiper à moindre coût et offrir une seconde vie aux objets.

### Pour les besoins ponctuels

Je loue et bénéficie ainsi d'un matériel de qualité.

Ex : outils, tondeuse, Tivoli, nettoyeur haute pression...

### Je prête ou j'échange

Troc entre amis ou sur internet, c'est pratique et pas cher.

### Je donne

Aux proches, aux associations. Je rends service et fais plaisir à d'autres.



### J'entretiens mon matériel

Ex : lire les notices d'utilisation, demander conseil aux professionnels,...

### J'ai le réflexe réparation

Cordonniers, menuisiers, réparateurs électroménagers, couturiers... Autant de savoir faire et d'activités de proximité qui favorisent l'emploi local.

### Je revends

Vêtements, meubles, vélos... tout se vend !

## 3 JE ME SÉPARE DE MON OBJET

## 2 J'UTILISE

# ZOOM SUR : LES GARANTIES DUES À L'ACHETEUR

Il existe **deux garanties légales** qui s'appliquent dans toutes les situations d'achat : neufs ou d'occasions, professionnels ou particuliers, automobiles ou matériels informatiques... :

**La garantie légale des vices cachés** (Art. 1641 et suivants du Code Civil) permet, en apportant la preuve du vice au jour de la vente (ex : défaut, malfaçon...), de demander l'annulation de la vente, la restitution du prix ou encore la prise en charge de la remise en état. Cette garantie est applicable deux ans après la vente.

**La garantie légale de non-conformité** (Art. 1604 et suivants du Code Civil & Art. L 211-1 à L211-18 du Code de la Consommation) s'applique dans le cas où le bien vendu n'est pas conforme à la description faite. Vous avez six mois pour apporter la preuve de non-conformité et deux ans pour demander réparation ou remplacement du bien, annulation de la vente ou remise du prix.

**La garantie contractuelle** est elle proposée par le professionnel à titre commercial et l'engage vis-à-vis de sa clientèle. C'est la plus connue.

## Comment fonctionne les sites de ventes sur internet ?

**Le site de vente aux enchères** : le vendeur détermine un prix de départ sur lequel surenchérisse les acheteurs pendant un certain délai. A la clôture, l'enchère la plus élevée l'emporte. Attention : l'acheteur met souvent un prix de réserve, en dessous duquel il peut refuser toute transaction. Système adapté aux articles dont le prix est difficile à évaluer, comme les objets de collection. Coût : 10 à 30% du prix de vente.

**Les tiers de confiance** : Le prix est fixé par le vendeur (le site peut conseiller un prix). L'acquéreur procède au paiement auprès du site qui ne verse l'argent que lorsque l'article a été reçu et qu'il est conforme. La remise de l'objet se fait par la poste. Frais de transport payés par l'acheteur. Coût : 10 à 30% du prix de vente.

**Les sites de petites annonces** : acquéreur et vendeur prennent directement contact pour fixer avec les conditions de paiement et de remise d'objet. Gratuit.

Pour plus d'information :

## Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de la Vienne



80 rue de Slovénie - 86000 POITIERS  
05 49 01 61 61  
ufcpoitiers@laposte.net  
www-ufc-quechoisir86.org

POUR EN  
SAVOIR PLUS

grandpoitiers.fr  
dechets-proprete.grandpoitiers.fr

DU CONCRET  
POUR RÉDUIRE  
NOS DÉCHETS



Grand  
Poitiers  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Grand Poitiers

Hôtel de Ville

BP 569 - 86021 POITIERS cedex

Tél. 05 49 52 35 35

Fax 05 49 52 38 80